

DESTINATAIRES : Gestionnaires cliniques, infirmières prescriptrices et infirmiers prescripteurs

EXPÉDITEUR : Émilie Bouchard, conseillère-cadre au développement de la pratique en soins infirmiers

DATE : 13 septembre 2018

OBJET : Retrait de Diane 35 dans la version 2018 du *Protocole de contraception du Québec*

---

Bonjour,

La présente est pour porter à votre attention que la *Diane 35* a été retirée de la liste des contraceptifs oraux dans la version 2018 du *Protocole de contraception du Québec*.

Suite à la validation avec les médecins responsables à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) cela était intentionnel. La raison étant que ce médicament est homologué pour le traitement de l'acné en premier lieu, malgré ses propriétés anti-contraceptives.

Nous demandons votre collaboration afin de passer le message auprès de vos infirmières prescrivant en contraception. En résumé, les infirmières ne doivent plus prescrire ce médicament et se tourner vers les autres options présentes dans le *Protocole de contraception du Québec*. Il n'y a pas lieu cependant de faire un suivi spécial pour les femmes qui ont déjà bénéficié d'une prescription de Diane 35 par une infirmière, simplement ne plus la prescrire à l'avenir et si elle désire renouveler l'ordonnance qui est à échéance, la référer à un médecin.

Pour toutes questions en lien avec cette note de service, n'hésitez pas à me contacter moi ou Claudine Dansereau, conseillère en soins infirmiers.

Cordialement,

E.B.